



Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le - 9 MARS 2026
ID : 033-213304470-20260305-005_2026_1-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 005/2026

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 19
- > présents : 15
- > votants : 17

OBJET : COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 21 JANVIER 2026

Le cinq mars deux mille vingt-six à 18h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 20 février 2026 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier FEYRI, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, Mme Nicole VIZCAINO, M. Christian JAUBERT, Mme Christiane LAFON, M. Ludovic VIOLEAU, M. Franck OBERG, Mme Florence PRÉVÔT, Mme Aurorc BAILLOUX, M. Jérôme ROBERTEAU, Mme Camille VALENTE DE MATOS.

ABSENTS : M. Thomas PETRAULT, Mme Coralie FAURIE, Mme Aline MARIE VASSEUR (procuration donnée à Mme Camille VALENTE DE MATOS), M. Roland ROUSSEAU (procuration donnée à M. Jérôme ROBERTEAU).

Madame Stéphanie LE MERDY est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-15 ;
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 21 janvier 2026 a été préalablement communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux,

Le conseil municipal, après délibéré, et après vote : 17 VOTES - 17 POUR

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 janvier 2026 tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 09 mars 2026.
Le Maire,
Mireille CONTE JAUBERT

